

A une communauté d'intérêt et de participation des citoyens doit correspondre une communauté de responsabilité et de décision c'est-à-dire une vie municipale commune.

Pierre Mauroy

pour l'agrandissement de Lille

propositions du conseil municipal de Lille du 2 juillet 1976

LE CONTRAT LILLOIS

1971-1977



PHOTOGRAPHIE DU CONTRAT LILLOIS

L'agrandissement de Lille faisait partie des cinq thèmes essentiels du contrat lillois 1971-1977.



AUGUSTIN 1-DONNER A LILLE SA DIMENSION D'AVENIR LAUBDIN ——

LILLE SE CONSTRUIT CHAQUE JOUR

- Notre ambition pour LILLE sera de réaliser l'agrandissement progressif de la Ville par la fusion concertée et volontaire des communes.
- Echappant ainsi à l'exiguité de son territoire, Lille, moteur de la Communauté Urbaine, jouera pleinement son rôle au sein de la métropole.
- Cette dimension nouvelle donnera à Lille la véritable image de la place qu'elle occupe dans la région et dans l'Europe du Nord-Ouest.
- Une répartition équitable de l'impôt sur le revenu entre l'Etat (seul bénéficiaire), les départements et les communes, constituera l'un des moyens d'une action efficace.
- Ainsi, Lille accentuera son rayonnement économique, culturel et social, pour le grand bien de sa population.



Le problème de l'agrandissement de Lille n'est pas un problème neuf.

Il a été posé maintes fois au cours de l'histoire et le siècle dernier a vu les communes de Wazemmes, Esquermes, Moulins et Fives fusionner avec la ville centre.

Cependant l'exiguïté du territoire de la ville de Lille reste une préoccupation constante pour les élus.

es

de

de

de

ub

at

ti-

el

Il y a 4 ans, M. Augustin Laurent et le conseil municipal consacraient une séance extraordinaire à la proposition d'association faite aux communes de Ronchin, Lezennes, Hellemmes, Mons-en-Barœul et Villeneuve-d'Ascq

A la suite de cette séance, une résolution avait été adoptée par le conseil municipal dont nous retraçons ici les grandes lignes.

«Lille se construit chaque jour. Notre ambition sera de réaliser l'agrandissement progressif de la ville par la fusion volontaire et concertée de communes. Échappant ainsi à l'exiguïté de son territoire, Lille moteur de la C.U.D.L. jouera pleinement son rôle au sein de la métropole. Cette dimension nouvelle donnera à Lille la véritable image de la place qu'elle occupe dans la région et dans l'Europe du Nord-Ouest ».

Les arguments qu'avait alors développés M. Augustin Laurent, en faveur de l'association de communes, avaient reçu à l'époque un accueil favorable dans la presse et dans l'opinion.

Tous constataient avec le Maire que ce projet était un acte de foi dans l'avenir, que Lille devait échapper à l'exiguïté de son territoire. « Alors que Lille est installé sur 2000 hectares, Marseille s'étend sur 23000!

— Dans les villes comme Marseille, Lyon, les communes suburbaines de Lille seraient des arrondissements, partie intégrante de la ville.

— Au cours de ces dernières décennies, à cause de l'exiguïté de son territoire, Lille a vue disparaitre bon nombre d'entreprises industrielles.

— Il faut réinsérer les universités de Lille. Faute de posséder les 155 hectares destinés à la construction de la cité scientifique, l'emplacement a dû être cherché à l'extérieur. Par la suite, l'implantation d'autres facultés et instituts de recherche a été décidée dans le même secteur, pour des raisons identiques.

— Il faut un équilibre entre Lille et les grandes villes européennes ayant rang de capitales régionales. Lille passerait, si la fusion se fai-

1

sait, de 2 150 hectares à 6 268, et de 198 000 à 288 000 habitants.

Elle serait alors une ville à deux foyers, dans un tissu urbain continu.

- A l'ouest, la vieille ville historique, le centre commercial traditionnel, les grandes administrations, le centre directionnel d'affaires.
- A l'est, le centre intellectuel des facultés et instituts de recherches, le centre commercial secondaire, le centre des loisirs.»

Tels étaient les grands thèmes

développés à cette époque par M. Augustin Laurent. La presse salua unanimement la « portée historique de cette proposition». Mais les élections avaient eu lieu quelques mois auparavant, entraînant des évolutions dans la composition des conseils qui se montrent alors peu disposés à de nouveaux changements et refusent les propositions lilloises.

De plus, la loi du 16 juillet 71, sur les fusions ou associations de communes était alors perçue différemment qu'elle ne l'est aujourd'hui, étant surtout connue à l'époque pour les dispositions autoritaires qui permettaient aux préfets de contraindre les conseils municipaux. Actuellement, la loi avant été modifiée, c'est en toute indépendance que peuvent se déterminer les conseils municipaux. 1972-1976. Quatre années déjà. Pendant ces quatre ans, tous les projets inscrits dans le contrat lillois, contrat passé entre les élus et la population, ont été réalisés. Un seul problème reste en suspens: celui des fusions volontaires et concertées de communes.

UN ENGAGEMENT A TENIR

C'est à cet effet que M. Pierre Mauroy, député-maire de Lille, réunissait le 2 juillet dernier le conseil municipal en séance extraordinaire. L'objet de cette séance : renouveler aux communes déjà pressenties l'offre qui leur avait été faite en 1972.

Rappelant qu'il s'agissait là d'un « engagement électoral » qu'il fallait tenir, M. Pierre Mauroy, reprenant les arguments de son prédécesseur constata que le temps n'avait fait que transformer en une nécessité impérative ce qui déjà, à l'époque, était un projet rationnel et construit. M. Pierre Mauroy devait ajouter au dossier en faveur des associations de communes, des éléments importants, en un long plaidoyer passionné. « L'agrandis-

sement des villes est un mouvement historique irréversible... Sans le rattachement de Wazemmes, Esquermes, Moulins et Fives, le rayonnement et le développement de Lille en auraient pâti... On peut même dire que la ville de Lille ne serait sans doute pas devenue la capitale qu'elle est, et n'aurait pas eu le rôle qu'elle a joué à l'issue de la Révolution industrielle et technique, s'il n'y avait pas eu cette mesure touchant la vie quotidienne. C'est justement cet agrandissement qui a permis la réalisation dans la nouvelle ville, au XIX^e siècle, d'un vaste programme de travaux d'urbanisme: on couvre des canaux malodorants, on creuse 50 km d'égouts, on construit 60 km de voies nouvelles, on

installe l'adduction d'eau potable et l'éclairage public. Puis la ville se met à bâtir, chaque nouveau quartier est doté d'une école maternelle et d'une école primaire... Refuser aujourd'hui de poursuivre ce mouvement serait, en définitive, manquer de confiance dans l'avenir de Lille, et faire peser sur notre ville un lourd handicap, d'autant que la plupart des grandes villes de l'Europe ont agrandi leur superficie et leur population dans une période très récente ». A ce propos, M. Mauroy devait évoquer l'agrandissement de Liège, ville avec laquelle Lille est jumelée: Liège va passer de 2 268 hectares à 6 891 hectares sa population passant de 142 746 à 241 194 habitants.

LILLE DOIT S'AGRANDIR...

Lille a besoin de s'agrandir et ceci n'est pas un phénomène spécifique concernant notre ville. Dans tous les pays d'Europe des décisions semblables sont prises, car le phénomène urbain est l'un des plus forts de la société actuelle. Il faut, pour dominer l'urbanisme, avoir nécessairement de la surface.

De plus, Lille est une capitale qui a besoin d'un centre à la mesure d'une région de près de quatre millions d'habitants.

« Lille, devait rappeler M. Pierre Mauroy, est le centre non pas d'une ville de presque 200 000 habitants mais d'une métropole de plus d'un million d'habitants.

Tout naturellement le conseil municipal a pris des décisions pour que le centre soit élargi. Déjà sous Gustave Delory et Roger Salengro, le centre traditionnel (place du Général-de-Gaulle et la Gare) a été « tiré » sur l'hôtel de ville... Une autre décision plus récente a été prise par M. Augustin Laurent : celle de rénover le quartier Saint-Sauveur. Cette rénovation qui se termine fait la jonction entre le centre traditionnel et l'un des quartiers les plus populaires de Lille.

Dès maintenant, ayant le sens de ce

que sera le Lille de l'an 2000, j'ai négocié avec M. Arthur Notebart, président de la Communauté urbaine de Lille, le départ de la S.N.C.F. de la gare Saint-Sauveur. Sur ces 17 hectares libérés, il est facile d'imaginer l'urbanisme de

demain, et de s'apercevoir que le centre de Lille... ira de la place du Général-de-Gaulle et dépassera l'hôtel de ville vers la gare Saint-Sauveur... par conséquent, il est nécessaire d'agrandir la ville et en l'agrandissant on retrouvera tou-

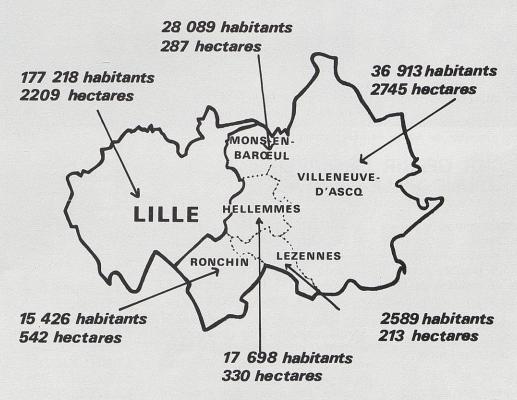
jours la même relation entre le centre et l'ensemble des quartiers. Si on n'agrandit pas, le centre, qu'on le veuille ou non, pésera de plus en plus et détériorera l'essentiel d'une véritable vie, d'une authentique ville ».

POUR ACCROITRE SA POPULATION...

La population de Lille qui s'élevait à 220 373 habitants en 1901 est passée à 177 218 habitants en 1975.

« Ce dépeuplement, a souligné Pierre Mauroy, est la logique de l'évolution de toutes les grandes villes confinées sur un territoire limité. Il est une caractéristique apporter à ce phénomène de rejet du centre vers la périphérie, faisant passer les habitants dans une commune voisine si le territoire communal est exigu?

Les villes de superficie ouverte, telles que Marseille (24 000 hectares), Nice (7 200 hectares), Montpellier (5 500 hectares), Reims tares, si ce mouvement s'accentue, il est prévisible que sur deux décennies la composition sociologique de Lille sera altérée et que les fonctions vitales de Lille-Capitale seront entamées si un projet d'agrandissement ne vient pas briser le cercle désuet d'un territoire désormais trop restreint.

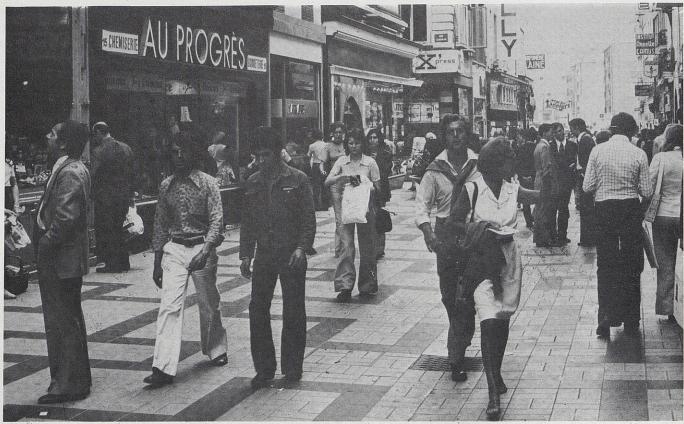


essentielle de la pulsion et de la pression qui s'exercent à partir du coût foncier des terrains, rejetant vers l'extérieur les personnes aux revenus modestes, et les classes moyennes qui désireraient bâtir et ne le peuvent pas dans une ville ». Quels remèdes proposer à ce dépeuplement? Quelles solutions

(4 700 hectares) ont durant ces dernières années stabilisé ou augmenté leur population, les mouvements de population s'y inscrivant à l'intérieur d'un territoire communal.

Et M. Mauroy de conclure « si nous restons sur nos 2 000 hec-

Si nous perdons des Lillois, comme nous en avons perdu entre les deux derniers recensements, c'est un nombre de Lillois de plus en plus petit qui va supporter les équipements, non seulement ceux servant aux Lillois, mais aussi çeux qui équipent d'ores et déjà le grand Lille ».



Lille centre ville, zone d'attraction qui déborde les limites communales.

...POUR OFFRIR L'ÉQUIPEMENT D'UNE VILLE-CAPITALE

Alors que se dessine une nette tendance au dépeuplement, la plupart des équipements municipaux sont fréquentés par un nombre croissant d'habitants ne résidant pas à Lille.

- 2 sur 3 des personnes qui fréquentent la Bibliothèque municipale sont des non-Lillois;
- Dans les crèches, sur 271 lits,
 75 sont occupés par des non-Lillois;
- Pour une analyse effectuée pour Lille par les laboratoires municipaux, dix sont destinées à l'extérieur;
- Le conservatoire « National de Région » de musique art dramatique et danse accueillait

- en 1975-76, 1 123 élèves dont 770 non-Lillois;
- L'École régionale des Beaux-Arts de Lille comptait uniquement 41 Lillois sur les 203 élèves à temps plein.

De tels exemples, constatait le député-maire de Lille peuvent être multipliés « ce phénomène s'installe partout maintenant, il évolue et il ira en s'amplifiant. Est-il imaginable d'enrayer cette évolution bien naturelle, est-il concevable d'établir des règles byzantines de compensation budgétaire? D'envoyer des factures... Combien coûte ceci, cela et les envoyer à qui? aux maires des communes dont sont originaires ceux qui fréquentent nos écoles? ceux qui fréquentent le Conservatoire?... Il est évident que

la seule solution naturelle et raisonnable est celle de l'agrandissement de Lille. A une communauté d'intérêt et de participation des citoyens doit correspondre une communauté de responsabilité et de décision c'est-à-dire une vie municipale commune.

LA DÉMOCRATIE NE SE DIVISE PAS. ON NE TRICHE PAS AVEC ELLE. DÈS QU'IL Y A QUELQUE PART UNE COMMUNAUTÉ DE PARTICIPATION, IL Y A UNE D'INTÉRÊTS. COMMUNAUTÉ CEUX QUI SONT DES DÉMO-CRATES DOIVENT EN FAIRE UNE COMMUNAUTÉ DE RES-PONSABILITÉ ET DE DÉCISION. C'EST-A-DIRE QU'IL FAUT ÉLARGIR LA VIE MUNICIPALE, AGRANDIR LILLE ET PAR CON-SÉQUENT FAIRE UNE COM-MUNE PLUS GRANDE POUR CORRESPONDRE A LA COMMU-NAUTÉ D'INTÉRÊTS EN JEU ».

DES OBJECTIFS PRIORITAIRES: LE LOGEMENT, LES UNIVERSITÉS LES ESPACES VERTS

A Lille, les terrains pour la construction de logements sociaux se font de plus en plus rares. Le prix du terrain fait qu'immédiatement on est au-dessus des prix-plafonds, ce qui provoque le rejet du projet par l'Équipement et la Préfecture. Si la municipalité lilloise a continué de construire jusqu'ici des logements sociaux, c'est parce que, sur son budget, elle achète les ter-

rains, les remet à moitié prix à l'of-

fice communautaire d'H.L.M. qui peut ainsi construire.

Pourtant devait rappeler le députémaire de Lille, l'office communautaire de Lille est l'office de France qui a eu la plus grande progression sur le plan de la construction. Il ne construit pas seulement à Lille mais dans un secteur plus large. Il serait donc logique d'avoir un terrain communal plus grand, et de pouvoir construire des logements

sociaux dans le cadre d'un urbanisme adapté à un territoire plus large.

La municipalité contrainte de financer ces créations de logements sociaux doit naturellement restreindre les crédits qui pourraient être destinés à d'autres équipements. Le budget de la ville s'alourdit, alors que paradoxalement Lille se dépeuple...

Un autre problème se pose aux Lillois, celui de la fuite vers Annappes et Villeneuve-d'Ascq de leurs universités. Partout on entend condamner cette discrimi-

Les piscines de Lille accueillent des habitants de toute l'agglomératon.



nation, qui éloigne les universités des centres-villes pour les implanter sur les campus éloignés.

Une véritable ségrégation s'opère entre les étudiants et les autres parties de la population. Sur ce point précis, les thèses du conseil municipal adhèrent parfaitement à l'opinion générale. Mais là encore, où se trouve la solution sinon dans l'agrandissement de Lille?

La construction du métro permettra de plus, aux étudiants de gagner le centre ville en quelques minutes, et brisera l'isolement dans lequel les plonge la vie en « vase clos » du campus.

Enfin, contrairement à une idée communément répandue, la ville de Lille est très bien classée en ce qui concerne le pourcentage d'espaces verts par rapport à son territoire. Mais le territoire est petit, les espaces verts sont en périphérie, où trouver les terrains pour répondre aux demandes croissantes des Lillois?

La seule politique d'espaces verts cohérente consiste à desserrer la ville, et desserrer la ville c'est nécessairement l'agrandir.

ANIMER LA VILLE NOUVELLE DE LILLE-EST

Quel était l'objectif de l'État en créant Lille-Est? Au moment de cette création, l'argumentation principale était la suivante: de nouvelles villes se font, mais dans le Nord, ce n'est pas une nouvelle ville qu'il faut créer; c'est à côté de Lille, la ville traditionnelle, un « poumon », une ville nouvelle qui est Lille-Est.

Mais des problèmes chaque jour plus aigus se posent. Le nombre d'habitants augmente régulièrement. La ville va s'agrandir, et dans cette ville, les citoyens vont



Dans les crèches, sur 271 lits, 75 sont occupés par des enfants non Lillois.

vouloir animer des équipements, vont vouloir participer. Or le coût de cette animation, de cette participation, le coût de fonctionnement des équipements doivent être payés par quelqu'un.

La structure communale existant à

Lille-Est, chaperonnée par l'EPALE et la Communauté urbaine ne peut supporter, à elle seule, ces diverses charges.

Une fois encore, on aboutit inéluctablement à la même constatation : il est nécessaire d'agrandir Lille.

LE ROLE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

« La Communauté urbaine, établissement public, a un très grand rôle à jouer, mais ce rôle se situe au niveau des infrastructures, ce n'est pas un rôle au niveau de l'animation, au niveau de l'action humaine ». C'est en ces termes que M. Pierre Mauroy, à propos de la Communauté urbaine, s'étonnait que l'on puisse y voir un substitut de l'administration municipale.

« La démocratie communale, déclara-t-il, c'est nécessairement la démocratie au premier degré. Il serait tout à fait illusoire de parler de démocratie si on imaginait la construction de ville dont l'essentiel des décisions serait prise au deuxième degré, pourquoi pas au troisième ou au septième? ou alors, la responsabilité, la participation des citoyens, la décentralisation sont de vains mots.»

Soulignant la totale adhésion de M. Arthur Notebart, président de la C.U.D.L., au projet d'agrandissement, le député-maire de Lille s'attachait ensuite à spécifier les tâches des deux entités administratives que sont la C.U.D.L., d'une part, et les communes, d'autre part.

« La puissance de la métropole est

conditionnée par l'efficacité d'une Communauté urbaine agissant au niveau de l'agglomération, et par la vigueur de communes bien adaptées à leurs fonctions. Sur ce point, l'agrandissement de Lille, en renforçant la commune de Lille, renforcera la Communauté urbaine tout entière.

D'ailleurs, si ce mouvement prenait corps en ce qui concerne Lille, d'autres communes pourront aussi s'agrandir, en s'associant, pour modifier progressivement le puzzle des 87 communes qui est actuellement un facteur excessif de dispersion ».

Le théâtre Sébastopol attire des spectateurs de partout.



LA PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

« Cette proposition, déclarait à la fin de son intervention Pierre Mauroy, c'est d'abord notre engagement pris dans le contrat lillois: l'agrandissement progressif de la ville. Le conseil municipal de Lille l'a dit en février 72... La proposition est faite, elle reste ouverte, et par conséquent tous ceux qui veulent y répondre le peuvent.

Nous avons la volonté de servir une grande idée qui s'imposera à l'avenir quoi que l'on fasse.

Nous ne sommes pas pour la politique du tout ou rien. Les propositions faites par le maire honoraire visent un certain nombre de villes. Nous confirmons que le dossier des associations de communes reste ouvert, avec les éléments supplé-

mentaires apportés par quatre années écoulées depuis 1972...

Nous désirons une mise en application progressive avec ceux qui reconnaîtront le bien-fondé et l'urgence de notre proposition.

Nous désirons, de même, privilégier l'association par rapport à la fusion puisque la loi le permet, et l'association mieux que la fusion, permettant de - sauvegarder une identité communale. »

Les voies et moyens à mettre en œuvre sont simples : utiliser la loi du 16 juillet 1971. Elle a permis 670 associations concernant 1 679 communes.

Parmi les grandes villes, on peut citer Le Havre, Bordeaux, Saint-Étienne, Reims. Dans le Nord, en février 1970, ont fusionné les communes d'Annappes, d'Ascq et de Flers. En décembre 1969, c'était le tour de Dunkerque et Malo-les-Bains, en 1971, Dunkerque, Petite-Synthe et Rosendaël.

Quelles sont les caractéristiques de l'association de plusieurs communes ? L'association permet d'avoir un maire délégué, de garder un bureau d'Aide sociale, et une commission qui gère les affaires de la ville qui est associée.

Sur le plan de la fiscalité, cinq ans d'intégration progressive, des subventions de l'État, par conséquent des situations qui, sur ce plan, ne justifient pas la moindre inquiétude.



UN DÉBAT OUVERT ET FRANC

En conclusion, le député-maire de Lille souhaitait l'ouverture d'un débat avec les administrés qu'ils soient Lillois ou autres, intéressés par cette proposition.

Ce débat devait-il souligner, vient à son heure, dans la dernière partie du mandat municipal pour appliquer l'engagement pris avec la population de Lille dans le contrat lillois.

« L'exigence supérieure de la démocratie est de poser ces problèmes avant les élections et non après.

Ce serait une perversion du raisonnement quant à l'application des règles démocratiques que d'escompter un débat pour apporter des solutions après les élections.

Pour l'avenir, le conseil municipal de Lille fait une proposition qui s'inscrit dans l'évolution naturelle des villes et en particulier celle de Lille.

Cette proposition répond aux intérêts conjoints de Lille, de l'agglomération lilloise, de l'ensemble de la métropole et de la région du Nord-Pas-de-Calais.

Cette proposition du conseil municipal de Lille, évolu-

tive dans son principe, est progressive dans son application.

Quant à nous, concluait Pierre Mauroy, nous pensons être porteurs d'une grande idée, et porteurs d'avenir.

En tous les cas, personne ne peut en douter, cette proposition est d'abord un acte de confiance dans Lille et dans la région, mais surtout en tous ceux qui, s'estimant Lillois, souhaitent partager un même destin communal. » M. Augustin Laurent, maire honoraire de Lille, conseiller municipal, a été chargé par le groupe socialiste de présenter un rapport et une résolution sur le problème des associations de communes, à la réunion extraordinaire du 2 juillet 1976.

M. Augustin Laurent, en tant que maire, avait, en 1972, joué un rôle personnel important dans le lancement de cette initiative.

LES VRAIS PROBLÈMES



Dans le déclenchement de tout ce bruit, je dirais même de ce tintamarre, autour de cette affaire Lille-Hellemmes, force est de reconnaître que le prurit électoral aigu dont souffre un de nos concitoyens ayant accès aux avenues du pouvoir, a une large part de responsabilité.

Regrettons en passant que cette célèbre personnalité en ait fait une mesquine querelle, et plus encore qu'il ait réussi à la faire passer à la télévision, et ce, dans une émission qui devait être consacrée uniquement aux problèmes de la région Nord-Pas-de-Calais.

Preuve de plus que les hommes du pouvoir disposent d'un privilège exhorbitant dans l'utilisation de la « lucarne redoutable ».

Mais, pour ma part, je discerne dans ce tapage verbal un dessein, je dirais, plus sérieux. Je crois qu'il s'agit plutôt d'un rideau de fumée tendant à brouiller les esprits et masquer ainsi le vrai problème: celui que nous avons inscrit dans notre programme en 1971 et appréhendé en février 1972, à savoir: «Mutation urbaine et administrative pour réaliser l'agrandissement de Lille en direction du Nord-Est».

C'est cela qui crée l'embarras dans les rangs de ceux qui rêvent de beffroi! Ne nous y trompons pas. Soyons au contraire assurés que nos adversaires ont parfaitement compris la signification des contacts-sondages.

En effet, il n'y a pas eu de propositions officielles, puisque nous sommes en train de délibérer pour donner au maire le mandat de les engager.

C'est pour déformer, dénaturer, cette démarche, qu'ils ont déclenché cette polémique subalterne, persuadés qu'ils étaient que nous nous attachions à relancer notre grand projet de 1972.

UNE SITUATION AMBIGUË

Quatre ans ont passé! et je pose alors la question: Y a-t-il un seul point de l'exposé des motifs et de l'argumentation produite par nous, qui se trouve aujourd'hui, infirmé, rendu caduc, ou démenti par les faits?

La situation de Lille, en 1976, du point de vue démographique, économique, social, contredit-elle notre analyse de 1972? Voilà le problème, et voilà qui devrait faire comprendre pourquoi nous reprenons notre démarche.

Les réponses à ces questions, nous les trouvons aux meilleures sources de l'information : I.N.S.E.E., Chambre de Commerce, Tribunal de Commerce, etc., et aussi dans l'observation attentive de la vie quotidienne municipale.

Au surplus, de nouveaux motifs de justification sont apparus.

Je ne m'appesantirai pas sur le résultat du dernier recensement ; il est suffisamment éloquent en soi, il est parlant par les chiffres qu'il a révélés. Appelons les choses par leur nom : l'amenuisement continue et s'accroît.

Pour renforcer encore notre dossier, il nous faut prendre en compte quelques autres éléments chargés de sens.

Prenons par exemple, le problème de l'EPALE.

Qu'est-ce que l'ÉPALE?

C'est une initiative de l'État qui a créé un établissement public d'aménagement - Aménagement de quoi ? de Lille-Est - Qu'est-ce que Lille-Est ? Pourquoi cette appellation Lille-Est ?

Nous sommes bien d'accord pour considérer que la vie de l'ÉPALE n'est pas éternelle. Quel sera le nouveau statut qui interviendra ultérieurement?

Si Lille ne récupère pas l'université, celle-ci s'appellera-t-elle encore l'université de Lille, ou bien prendra-t-elle le nom d'université de Villeneuve-d'Ascq? Je simplifie là à dessein la formulation du problème pour mieux faire apparaître l'extraordinaire ambiguïté de cette situation.

Notons en passant que Lille-Est n'est pas plus éloigné du centre de Lille que ne le sont certains arrondissements de Marseille par rapport au centre de la cité phocéenne.

Et puis, n'y a-t-il pas en vue le métro comme catalyseur idéal? A cette seconde, je songe aux milliers d'étudiants que notre ville continue d'attirer malgré l'éloignement relatif, les difficultés de transport, et l'effort d'équipements divers entrepris pour les retenir.

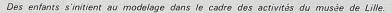
A cette démonstration, et dans la préoccupation de convaincre, j'ajoute la constatation que des établissements publics ou semipublics, encore actuellement sur le territoire lillois, installent à Lille-Est des services annexes.

L'Institut Pasteur a commencé, il y a quelques années par le C.E.R.T.I.A., et par l'installation de laboratoires expérimentaux.

L'Institut Pasteur, nous le savons, est « corseté » dans des locaux exigus. S'il y avait un jour un transfert plus conséquent, faudraitil se résigner à ce que l'Institut Pasteur ne soit plus « de Lille »? Vous savez que cette noble institution est mondialement connue sous le nom d'Institut Pasteur de Lille, attribut considérable, et non pas sentimental seulement, du prestige de Lille.

Un autre exemple: supposons que la Foire Internationale qui attire ici, chaque année, par flots humains, des centaines de milliers de personnes, invoque la nécessité impérieuse d'une extension de son impact. Accepterions-nous de gaîté de cœur que cette formidable manifestation commerciale ne soit plus la Foire Internationale de Lille?

Je ne parlerai du FORUM que pour poser une interrogation. Que devient le FORUM par rapport à la vocation qui lui était assignée à l'origine? Je serais curieux de savoir combien de conseils d'administration de sociétés dont le siège est toujours à Paris et dont on espérait le retour à Lille, sont venus s'installer dans ce qu'on avait pompeusement appelé le « Centre Directionnel d'Affaires ».





UNE HÉMORRAGIE CONSTANTE

Qu'en est-il des entreprises, grandes, moyennes, et petites existant sur le territoire de Lille? Vous savez qu'un certain nombre, invoquant la nécessité de s'agrandir, sont allées dans les zones industrielles périphériques. Force est de constater que cette hémorragie de substance fondamentale, pour être lente, n'en est pas moins constante.

En compensation, avons-nous bénéficié d'installations modernes, d'industries de pointe créant des emplois nouveaux? Non, rien ou presque. gâteau avec Valenciennes pour 89 emplois, et je ne connais pas la part de Lille. Pour la troisième, il s'agit d'une chaudronnerie-robinetterie avec 671 emplois créés, mais là encore, c'est en partage avec la commune d'Illies et j'ignore ce qui nous revient en propre. Je crains que notre part s'exprime davantage en emplois de bureaux de la société.

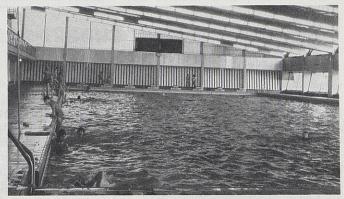
Si vous le permettez, j'introduirai ici une petite digression pour rappeler un épisode de la campagne múnicipale de 1971. Mon concur-

plois négociés ou effectivement créés.

La vérité je la possède seulement aujourd'hui, grâce à la statistique dont je vous parlais il y a un instant.

Il y a eu depuis 1967, 225 opérations d'extension ou d'implantation industrielles. En faisant le total des emplois, existant en 1975 et celui des nouvelles créations, dans ces 225 entreprises, on aboutit au chiffre de 83 499 emplois. Seulement il faut défalquer les 35 407 emplois qui existaient





Je suis en possession d'un document statistique portant sur les extensions et implantations nouvelles d'industries depuis 1967, dans les deux départements Nord-Pas-de-Calais.

Dans le tableau, Lille figure trois fois. La première pour l'installation d'une banque américaine (21 emplois); la seconde, pour une Caisse de retraites (groupe Malakoff) mais là nous partageons le

rent d'alors, l'honorable M. Ortoli, pour rendre crédible la passion qu'il affichait pour le Nord, faisait annoncer à grand bruit que grâce à lui, ministre du Développement industriel, on avait créé 60 000 emplois dans la région.

Au cours d'un débat contradictoire, j'ai contesté ces chiffres manifestement faux, ainsi que la méthode de l'amalgame des emdans les industries qui ont procédé à leur expansion. Du reste, le document l'indique très clairement.

De sorte qu'il faut résumer ainsi le problème: 83 499 emplois, moins 35 407 existant avant l'extension, cela donne exactement 48 000 emplois réellement créés. La preuve est faite que j'avais raison d'affirmer que l'on nous trompait effrontément.

FAIRE CONNAITRE LA SPÉCIFICITÉ DE LA VILLE CENTRE

Peut-être me fera-t-on observer que dans mon raisonnement, je n'ai pas encore fait état du rôle de la Communauté urbaine.

Il est vrai que la C.U.D.L. assume une part importante des équipements de grande envergure et que ses réalisations concourent à un développement économique qui couvre pratiquement l'arrondissement de Lille.

Lille est partie prenante à la manne des équipements, mais aussi partie payante par son apport financier important qui représente à lui seul 33 %, c'est-à-dire que nous figurons pour 1/5 en fonction de notre démographie, et que

nous participons financièrement pour 1/3 (non compris la charge que supportent les contribuables de Lille, au titre des impôts locaux, part communautaire).

Ce que je voudrais mettre essentiellement en évidence à ce sujet, c'est que notre appartenance à la C.U. ne supprime pas la spécificité

de la situation de la « Ville Centre » que nous sommes.

A un moindre degré, toutes les villes-centres des communautés urbaines sont placées devant le même problème.

Car il y a un problème des villescentres des C.U.; il est bien connu des hautes sphères, mais pas pris en compte.

A cet égard, je rappellerai, qu'en qualité de président de la C.U. de Lille, j'avais fait connaître et admettre cette particularité de la ville-centre au Premier ministre de l'époque, M. Chaban-Delmas. Celui-ci avait pris la décision de

faire attribuer aux villes-centres une dotation spéciale. Elle nous a été versée une seule fois, alors que le Premier ministre nous avait déclaré que cette dotation serait annuelle, et il avait expliqué comment il envisageait de créer le crédit nécessaire : 1 % sur la taxe sur les salaires.

Cette aide a disparu avec celui qui l'avait conçue, mais la nécessité, elle, reste.

Je ne vais pas entreprendre d'expliquer ce que représente la notion d'une ville-centre. Tout le monde sait ce que cela veut dire. Malgré son appartenance à une communauté, la ville-centre, conserve tout

un patrimoine qui représente son standing, son poids, son prestige. Nos vues, dans ce débat, ne sont pas pessimistes, elles sont tout simplement réalistes.

Nous ne serions pas à la hauteur de notre mission dans une telle conjoncture si nous pratiquions la politique de l'autruche.

C'est donc par une prise de conscience des réalités que nous sommes amenés à redire tout haut que les données du problème lillois de 1976 confirment les signes de stagnation et d'affaiblissement du potentiel vital de Lille relevés en 1972.

UN BUDGET MUNICIPAL LIMITÉ

C'est parce que les administrateurs que nous sommes sont conscients de cet état de fait, que la municipalité, sous l'impulsion ardente de son maire, M. Pierre Mauroy, multiplie et accroît ses efforts dans tous les domaines, notamment aux plans culturel, sportif et animation, pour que la ville bouge, s'anime, et

maintienne sa réputation de grande ville accueillante et vivante. Mais tous ces efforts pour maintenir à bout de bras le standing de la ville sont naturellement entrepris par le moyen du budget municipal, un budget dont tout le monde connaît les limites, même celles d'une politique d'emprunt.

Les impôts locaux sont en grande partie des impôts de répartition, qui pèsent sur les contribuables de toutes catégories. S'ils devenaient trop lourds, alors, au lieu d'attirer, nous risquerions de faire fuir. Il est impossible, dans le cas de cet impôt de répartition, de faire payer les riches.

PRÉSERVER ET ASSURER LE DEVENIR DE LA CITÉ

A l'encontre de notre projet, d'aucuns ont parlé d'esprit de conquête, d'impérialisme lillois. Laissons là ces propos inconsidérés.

Notre pétition serait dérisoire si elle procédait de je ne sais quel chauvinisme.

Heureusement tous les gens de bonne foi conviendront qu'elle se situe au niveau le plus élevé de l'intérêt général. Elle est l'expression d'une volonté farouche de ceux qui ont la responsabilité de préserver et assurer le devenir de la cité.

Elle est aussi le reflet de l'image que nous nous faisons de Lille.

Cette ville, nous la voyons comme

une conjonction heureuse de l'histoire et la géographie.

Qu'on le veuille ou non, elle est la seule grande ville française, des départements situés au Nord de Paris, en direction des frontières belge et luxembourgeoise, qui peut légitimement prétendre au rôle de ville-carrefour du Nord-Ouest européen. Il faut donc que tous les moyens et attributs nécessaires à l'accomplissement de ce rôle historique soient accrus, et c'est l'objet de notre démarche.

En dépit des apparences que créent les réactions sommaires et hâtives de certaines personnalités, nous sommes persuadés que les habitants de la banlieue concernée ne sont pas insensibles à l'enjeu considérable que représente le problème lillois : une ville ligotée dans l'exiguïté d'une superficie de village, privée d'une grande partie de ses principales entreprises industrielles, menacée dans son commerce traditionnel lui-même concurrencé par les hypermarchés périphériques, alors qu'elle supporte seule l'accroissement des charges inhérentes à sa fonction de chef-lieu.

Comme l'ensemble de nos concitoyens, ils ne conçoivent pas la vitalité et la prospérité d'une agglomération, et même d'une région, dont la capitale, de régression en régression, perdrait de son prestige, de sa force d'attraction et de rayonnement.



M. Jean Huet

Ne faut-il pas changer de stratégie?

«Le territoire de Lille est trop exigu c'est vrai ! Lille doit s'agrandir, mais il peut le faire dans tous les azimuts. Augustin Laurent a fait une proposition en 1972, logique et irréfutable... Nous avons essuyé un refus. Le refus, nous allons l'avoir de nouveau si j'en crois le journal que j'ai sous les yeux. Ne peut-on pas proposer la fusion à d'autres villes ? »

Denise Cacheux

La politique des petits pas

Répondant à M. Huet, Mme Denise Cacheux conteste le changement de stratégie proposé par ce dernier. « Même si une seule ville accepte, il faut continuer la même politique petits pas par petits pas ».

Privilégiant l'aspect humain de la ville, elle déclara que : « Les habitants n'ont pas déserté Lille, mais ils en repoussé les limites. Les équipements de la ville sont utilisés par des non Lillois », devait-elle souligner, « qu'ils soient de Mons, d'Hellemmes ou de Villeneuve-d'Ascq. Les élus doivent régler des problèmes urbains dans des limites très étroites alors que les mentalités considèrent déjà Lille comme une vaste entité. Ce que nous nous efforçons de faire, c'est d'inscrire dans une réalité administrative ce qui est déjà une réalité humaine »

Citant Platon, elle devait dire « Ce ne sont pas les murs qui font la ville, ce sont les hommes ».





Claude Catesson

Un autre Lille

«Lille a perdu des habitants. C'est choquant parce que c'est le résultat des injustices sociales. Ceux qui n'ont pas les moyens de se loger sur la ville, la quittent et vont vivre à l'extérieur ».

« Je ne suis pas pour un « grand Lille », mais pour un autre Lille où l'on vive mieux. Il faut donner à notre ville une dimension à l'échelle de la qualité de la vie que nous voulons promouvoir ».

« Nous sommes des girondins car en agrandissant Lille, nous voulons en même temps donner des responsabilités aux gens, là où ils vivent. Il n'y a en nous aucune trace d'hégémonie, de colonialisme ou de vélléité, d'impérialisme. Nous voulons offrir aux citoyens des autres villes, l'apport de la ville de Lille ».

« Si Lille apporte une histoire, une tradition, une image de marque, aux autres partenaires, ceux-ci nous apportent des habitants, des espaces, des équipements complémentaires. Association veut dire cela. Sur le plan financier cela veut dire aussi que les subventions de l'État seront majorées de 50 % pour les villes plus petites et c'est pour cela, que c'est là, que se situeront les futurs équipements nécessaires. Il faut donc construire un autre Lille où il fera bon vivre, plus rayonnant qui nous attirera des emplois ».



Gustave Rombaut

Oui à l'agrandissement de Lille...

« Je prends la parole au nom du groupe des Indépendants. Je ne puis qu'approuver les arguments que Pierre Mauroy a repris quelques années après Augustin Laurent ». « Notre groupe serait de mauvaise foi s'il ne s'était rendu compte au fil des ans que la ville de Lille, réduite à sa seule enceinte, n'était pas viable ».

« Nous sommes la seule grande ville de France à ne pas s'être agrandie depuis 1858 ! Si ce projet ne voit pas le jour, nous ne serions qu'un centre commercial alors qu'une ville c'est un tout. Lille faiblement peuplé, cela se traduit au niveau des finances communales. Le contribuable lillois doit payer pour des équipements qui profitent aux autres (théâtre, musée, piscine, etc.) ».

« Un jour l'EPALE (Établissement Public d'Aménagement de Lille-Est) disparaîtra. Il faudra bien ce jour-là qu'une collectivité prenne le relais, plus importante que celle de Villeneuved'Ascq car la ville nouvelle empiète déjà sur le territoire des communes environnantes. Ainsi se pose un problème aigu aux élus locaux au niveau de la préparation du budget. Dans le cas d'un refus de l'Association, ces villes et en particulier Villeneuve-d'Ascq auraient à supporter des dépenses qui dépasseront de beaucoup les possibilités des contribuables ».

« Je souhaite que toutes les villes répondent favorablement à notre demande d'association ».

Pierre Dassonville

Ce n'est pas un épisode électoral

« Les associations de communes et les arrangements territoriaux ne sont pas faits en fonction d'épisodes électoraux ».

« A Dunkerque, par exemple, les élus socialistes des communes environnantes ne se sont pas posés de questions électorales lors des fusions. Ils n'ont vu que l'intérêt de leur population ».

« Nous, à Lille, nous répondons aux vœux de ceux qui veulent un plus grand Lille et de ceux qui veulent réintégrer Lille »...





Docteur Matrau

Il nous faut réanimer notre centre

« Lille doit remplir son rôle de ville-centre et de capitale à vocation européenne ».
« Ce projet régional et européen ne peut s'accomplir sur les 2 000 hectares actuels. Face à une demande importante au niveau des loisirs notamment notre ville s'avère trop petite. A cela, il faut ajouter un autre problème de dépeuplement du centre. Le destin de Lille doit s'accomplir : réaliser son expansion. Notre groupe y souscrit largement. Si ce projet peut se faire globalement, tant mieux, sinon il faut le faire progressivement. La ville d'Hellemmes est le trait d'union indispensable entre Lille et les facultés de Villeneuve-d'Ascq. Notre groupe votera donc un projet d'extension progressive ».



Christian Burie

La taille de la ville n'est pas un obstacle à son animation

« Lille a mis en place une politique d'animation. La gestion municipale a été décentralisée. Des comités de quartiers ont été créés... toute une politique a été mise en place visant à rapprocher les citoyens du pouvoir... ».

« La taille de la ville n'est pas un obstacle à son animation, pourvu que l'on continue cette politique ».

Gérard Thieffry

Maîtriser la ville dans sa croissance

« Dans les congrès d'urbanisme, on parle de maîtrise de la ville, transports en commun, voiries structurantes, développement de centre ville... ».

« On plaide partout pour un centre ville et sa zone de chalandise. Je dit que le développement des villes doit, pour être administré avec cohérence avoir un responsable élu et unique ».





Bernard Sirot

Oui à l'association de communes

M. Bernard Sirot prend position en faveur de l'Association ; il profite de la circonstance pour faire un plaidoyer en faveur de la réforme de la fiscalité locale qui, dit-il, « se fait attendre malgré les promesses ».

pour l'agrandissement de Lille

Lille a un trop petit territoire	Lille représente 1/5° de la Communauté urbaine, tandis que Bordeaux en représente les 9/10°. C'est la plus petite des grandes villes de France. Lille est classée au 10° rang des villes alors qu'elle était auparavant au 4° rang. Lille a besoin de s'agrandir pour remplir ses fonctions de ville-capitale.		
Lille se dépeuple	C'est une loi inexorable, conséquence de la spéculation immobilière les prix des terrains montent, les classes moyennes sont rejetées à l'extérieur. Lille est passée de 220 000 habitants en 1901, à 177 000 en 1975 Lyon a perdu 13,5 %; Bordeaux 16,5 %.		
Lille va coûter trop cher aux contribuables	La ville se dépeuple mais les équipements « tournent » au maximum, utilisés par les non-résidents à Lille. Ceci contribue à faire augmenter les impôts locaux pour ceux qui continuent d'habiter Lille.		
Pour construire des logements sociaux	On n'arrive que de plus en plus difficilement à construire des logements sociaux à Lille. Le manque de terrains, leur coût au-dessus des prix-plafonds. Un terrain communal plus grand permettrait de construire plus de logements sociaux à moindre prix.		
Pour que l'université de Lille soit à Lille	Il ne faut pas isoler des étudiants dans un campus, c'est une ségrégation. Reliée bientôt à Lille par le métro, l'université vivra à l'heure de Lille.		
Pour des espaces verts	Lille a ses espaces verts situés à sa périphérie. Pour en créer davan- tage il faut desserrer la ville, donc l'agrandir		
Pour animer la ville nouvelle de Lille-Est	On voulait créer à côté de Lille l'ancienne, la ville nouvelle de Lille- Est. Pour cela, l'État a créé un établissement public l'EPALE. Ce provisoire doit être dépassé. Une solution d'équilibre et de raison doit être trouvée : Lille propose l'association.		
Pour vitaliser la métropole	La métropole a besoin pour être pleinement efficace, d'avoir des communes en pleine vigueur. L'agrandissement de Lille, son renfor- cement, profiteront à la communauté tout entière.		

contre l'agrandissement de Lille

C'est une manœuvre électorale	C'est un projet qui avait été lancé lors des dernières élections. Le dossier avait été ouvert en 1972, par M. Augustin Laurent, alors maire de Lille. C'est une des propositions incluses dans le contrat lillois, la seule qui ne soit pas réalisée.		
Les impôts des Hellemmois vont augmenter, ceux des Lil- lois ne seraient pas modifiés	Il y a solidarité financière entre les communes qui s'associent : les ressources sont donc mises en commun, l'intégration fiscale se fait sur cinq ans, assurant ainsi une évolution normale de la fiscalité locale. Des subventions majorées de 50 % sont faites par l'État.		
Ne vaut-il pas mieux constituer des syndicats de communes ou renforcer la communauté ur- baine	Une communauté est une réalité vivante qui ne peut régler ses problèmes essentiels dans des excroissances administratives et techniques. C'est une des lois de la démocratie : ne pas diluer les responsabilités issues du mandat. En outre, la Communauté urbaine s'identifie déjà à un ensemble de syndicats intercommunaux. Il n'y a donc pas lieu d'alourdir encore l'appareil administratif.		
Le moment est mal choisi, en période électorale	Le choix d'une période pré-électorale pour lancer un tel débat est heureux. Il permet de mettre ce problème sur la place publique. C'est un des grands moments de la vie politique. Il faut en profiter pour poser les vraies questions. Faire ce débat sur les associations à un tout autre moment reviendrait à vouloir le faire à la sauvette.		
La commune associée perdrait sa vitalité et deviendrait un ap- pendice	Une convention sera passée entre la ville de Lille, et chacune des communes qui acceptent l'association. Elles garderont leurs noms, leurs maires, leurs commissions consultatives, leurs mairies, où continueront d'exister l'état civil, le bureau d'aide sociale et la caisse des écoles. Le maire de la ville associée deviendra maire délégué de la ville de Lille pour sa commune.		
Il risque d'y avoir des licen- ciements dans le personnel communal	Tout le personnel reste en place et devient prioritaire à qualification égale pour tout emploi vacant dans la nouvelle commune.		

texte de résolution proposée par : M. Augustin Laurent, maire honoraire, conseiller municipal de Lille, au vote du conseil municipal

« Le conseil municipal de Lille s'associe pleinement aux paroles prononcées par son maire, M. Pierre Mauroy, lors du récent débat télévisé en ce qui concerne le problème de l'agrandissement de Lille.

Se référant aux données actuelles sur la situation de Lille au point de vue démographique et socio-économique :

Le conseil municipal constate que la motivation de sa démarche de février 1972 tendant à la fusion de Lille avec des communes du Nord-Est se trouve incontestablement confirmée et renforce sa volonté de tout mettre en œuvre pour la réalisation de cette grande réforme urbaine et administrative de l'agglomération.

Le fait que sa tentative de février 1972 n'ait pas été prise en considération à cette époque ne dispensait pas l'administration municipale de Lille de persévérer dans la voie qu'elle avait tracée ».

C'est en ce sens que le conseil municipal approuve M. le Maire d'avoir engagé des pourparlers avec une commune dont les représentants qualifiés n'écartaient pas, a priori, le principe de regroupement par voie d'association.

Il lui renouvelle le mandat de prendre tous contacts nécessaires, conscient qu'il est que ce problème pose l'alternative du déclin ou du développement futur de la ville de Lille et conditionne la prospérité de l'agglomération ».

Texte adopté à la quasi-unanimité par le conseil municipal

Pour l'agrandissement de Lille

<u> </u>	
M	
Demeurant à	
Domourum u	
est intéressé par l'idée de l'agrandissement de Lille et e	

Envoyez ce bulletin à : hôtel de ville, service des relations publiques, 59000 Lille.

complémentaires.